

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTRE DE LA FAMILLE,
DE LA FEMME ET DES AFFAIRES SOCIALES

RESUME DU DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE SUR L'EGALITE DES CHANCES, L'EQUITE ET LE GENRE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE: CONTEXTE ET PROFIL NATIONAL DE GENRE	5
I.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
I.1.2 PRESENTATION DE LA COTE D'IVOIRE	6
I.1.2.1 Situation Démographique	6
I.1.2.2 Situation Economique	6
I.1.2.3 Situation Politique	6
I.2 PROBLEMATIQUE	6
I.3 PROFIL NATIONAL DE GENRE/ANALYSE GENRE	7
I.3.1 Respect et application des droits humains	7
I.3.2 Gouvernance et instance de décision	7
I.3.3 Accès et contrôle des ressources	7
I.3.3.1 Accès aux ressources économiques	7
I.3.3.2 Profil de pauvreté/ Genre	8
I.3.3.3 Accès à la propriété foncière et à l'héritage	8
I.3.3.4 Accès aux services sociaux de base	8
I.3.3.4.1 Accès à l'éducation	8
I.3.3.4.2 Accès aux services de santé	9
I.3.4 Violences basées sur le Genre et barrières socioculturelles	9
I.4 DEFIS MAJEURS	9
I.4.1 Genre, Gouvernance et Droits Humains	9
I.4.2 Genre, Cadrage macroéconomique et Analyse budgétaire	10
I.4.3 Genre, Reconstruction et services sociaux de base	10
I.4.3.1 Reconstruction	10
I.4.3.2 Services sociaux de base (Education Santé)	10
I.4.4 Genre, Renforcement des capacités et mécanisme institutionnel de suivi et évaluation	11
DEUXIEME PARTIE : CADRAGE POLITIQUE POUR LE GENRE EN COTE D'IVOIRE	12
II.1 VISION DE DEVELOPPEMENT DE LA COTE D'IVOIRE BASEE SUR LE GENRE	13
II.2 MISSION DU GOUVERNEMENT EN RAPPORT AVEC LE GENRE	13
II.3 VALEURS FONDAMENTALES ET PRINCIPES DIRECTEURS	13
II.3.1 Valeurs fondamentales	13
II.3.2 Principes directeurs	13
II.4 BUT DE LA POLITIQUE NATIONALE SUR L'EGALITE DES CHANCES, L'EQUITE ET LE GENRE	13
II.5 OBJECTIF DE LA POLITIQUE NATIONALE SUR L'EGALITE DES CHANCES, L'EQUITE ET LE GENRE	13
II.6 AXES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES	14
II.6.1 Genre, Gouvernance et Droits Humains	14
II.6.1.1 Objectifs de politique	14
II.6.1.2 Engagements politiques	14
II.6.2 Genre, cadrage macroéconomique et analyse budgétaire	14
II.6.2.1 Objectifs de politique	14
II.6.2.2 Engagements politiques	14
II.6.3 Genre, reconstruction et services sociaux de base	15
II.6.3.1 Genre et reconstruction	15
II.6.3.1.1 Objectifs de politique	15

II.6.3.1.2 Engagements politiques	15
II.6.3.2 Genre et services sociaux de base	15
II.6.3.2.1 Genre et santé	15
II.6.3.2.2.1 Objectifs de politique	15
II.6.3.2.2.2 Engagements politiques	15
II.6.3.2.2 Genre et éducation	15
II.6.3.2.2.1 Objectifs de politique sectorielle	15
II.6.3.2.2.2 Engagements politiques	15
II.6.4 Genre, renforcement des capacités et mécanisme institutionnel de suivi et évaluation	16
II.6.4.1 Objectifs de politique	16
II.6.4.2 Engagements politiques	17
II.6.4.3 Ancrage institutionnel	17
II.6.4.4 Organigramme structurel	17
TROISIEMME PARTIE : MESURES INSTITUTIONNELLES POUR LA PRISE EN COMPTE EFFECTIVE DU GENRE DANS LES SECTEURS	18
III.1 CONSCIENTISATION, DECISION ET PARTICIPATION	18
III.2 RESPONSABILISATION ET OBLIGATION	18
III.3 RESPONSABILITE ET OBLIGATION	18
III.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES	18
III.5 ELABORATION/ REVISION DE POLITIQUES, PLANS, PROGRAMMES ET PROJETS SECTORIELS	
III.5 PLAIDOYER ET MOBILISATION DE RESSOURCES	18
III.6 COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION	18
CONCLUSION	20

INTRODUCTION

Depuis 1975, les Nations Unies se sont illustrées par leur ferme engagement dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces efforts ont conduit à créer les conditions d'une réforme progressive des relations traditionnelles entre les sexes.

Les conférences de Mexico en 1975, de Copenhague en 1980, de Nairobi en 1985 et de Beijing en 1995 ont servi de base pour la mobilisation de la communauté internationale sur un sujet qui prend de la teneur au fil des décennies. Aussi, l'évolution de la vision pour l'égalité des sexes s'est-elle inscrite de façon permanente dans les priorités de développement.

La quête de l'égalité et de l'équité dans les relations entre les femmes et les hommes a connu plusieurs étapes dans son itinéraire historique. Ainsi, de l'approche de l'Intégration de la Femme dans le Développement, il est de plus en plus question de repenser la nature de l'équilibre entre les deux sexes du point de vue social. L'approche « Intégration de la Femme dans le Développement (IFD) » qui visait l'amélioration des conditions des femmes du point de vue économique, par la création des Activités Génératrices de Revenus, a vite montré ses limites. Ce fut alors le départ d'une approche holistique qui a conduit à des actions de développement basées sur l'amélioration des relations de genre, afin d'accroître le pouvoir des femmes et non plus seulement de considérer les interventions en leur faveur comme un ensemble d'actions à caractère social.

Le « Genre » est une approche de développement qui vise à réduire les inégalités sociales économiques, politiques et culturelles entre les hommes et les femmes, entre les filles et les garçons. Il révèle les injustices, les discriminations qui sont tolérées voire encouragées dans divers contextes sociaux, le plus souvent à l'encontre des femmes. Il s'agit en d'autres termes des chances, des opportunités, des droits et devoirs qu'on accorde à tout individu (homme et femme) au sein d'une société.

Depuis 1975, la Côte d'Ivoire a adhéré à la plupart des Conventions internationales et régionales en faveur de la promotion de l'égalité de toutes et de tous. De nombreuses réformes légales ont été opérées au niveau interne, assurant la pleine capacité juridique des populations y compris les femmes, l'égalité de rémunération et de droits dans le cadre du droit du travail.

Malgré tous ces efforts du Gouvernement et de ses partenaires au développement, les questions liées à l'égalité des sexes nécessitent encore un investissement en capital humain, matériel et financier pour une propension plus adaptée au contexte du pays. La situation de crise que vit le pays apparaît comme un facteur d'aggravation des difficultés liées aux relations entre les femmes et les hommes.

Face à toutes ces discriminations, le Gouvernement a décidé de se doter d'un document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre afin de prendre en compte la dimension genre dans les politiques, plans et programmes de développement dans la perspective d'un développement humain, équilibré et durable.

Le présent document de Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre se décompose en trois parties :

- La première partie présente le contexte national
- La deuxième partie porte sur le cadrage politique
- La troisième et dernière partie est un guide décrivant les mesures institutionnelles nécessaires pour prendre en compte la dimension Genre

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE ET PROFIL NATIONAL DE GENRE

I.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I.1.2 PRESENTATION DE LA COTE D'IVOIRE

I.1.1 Situation démographique

La population de la Côte d'Ivoire est passée de 10 815 694 habitants en 1988 à 15 366 672 habitants en 1998 soit un taux de croissance de 3,3 % par an. Les estimations actuelles font état de 19,6 millions d'habitants en 2006. Elle se compose de 49% de femmes et 51% d'hommes et est extrêmement jeune. La densité moyenne est de 48 habitants au km² avec cependant de grandes disparités entre les régions. Cette inégalité de la répartition de la population sur le territoire se serait aggravée suite aux déplacements internes massifs intervenus à la faveur de la crise.

Le taux d'urbanisation est estimé actuellement à 50% contre 39% en 1988 et 43 % en 1998. Par son peuplement, la Côte demeure un carrefour de brassage d'ethnies et de diverses nationalités.

I.1.2. Situation économique

L'économie de la Côte d'Ivoire repose sur l'agriculture qui contribue pour plus d'un tiers à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Mais le pays dispose aussi d'un tissu industriel important et diversifié qui fait de la Côte d'Ivoire un des pôles majeurs de développement en Afrique de l'ouest.

Au plan social, la pauvreté s'est fortement aggravée. L'indice de pauvreté est passé de 32,3% en 1993 à 36,8% en 1995 et 38,4% en 2002 avec un taux de pauvreté féminin qui s'élève à 67% sur près de 40% de pauvres que compte la Côte d'Ivoire selon l'enquête sur la pauvreté réalisée en 2002 par l'Institut National de la Statistique¹.

I.1.3 Situation politique

L'histoire politique moderne de la nation ivoirienne a évolué d'une situation de parti unique de 1960 à 1989, à l'avènement du multipartisme en 1990. Le coup d'état militaire de décembre 1999 ouvre la voie à une période d'instabilité malgré la naissance de la deuxième République sous le sceau de la politique de la refondation, contrariée par la crise politico-militaire de septembre 2002 qui a entraîné la partition du pays.

Depuis 30 juillet 2007, la Côte d'Ivoire a retrouvé l'intégralité de son territoire avec la cérémonie de la flamme de la paix qui s'est tenue à Bouaké.

I.2 Problématique

La Côte d'Ivoire a fourni beaucoup d'efforts pour un développement durable et harmonieux. Pour ce faire, elle a élaboré des plans cadres de développement tels que la Politique de Valorisation des Ressources, le Document de Politique de Population (1997), le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP 2002), le Plan National d'Action de la Femme (PNAF 2003), etc.

Tous ces documents, basés sur l'Intégration de la Femme dans le Développement (IFD) au lieu de l'approche Genre et Développement (GED), n'ont pas ressorti avec précision la sexospécificité pour un développement durable et équitable. Et même quand ils prennent en compte le genre, cela porte sur la Femme et non sur les relations sociales et les contraintes socioculturelles susceptibles de réduire les inégalités.

Il n'existait, par ailleurs, jusqu'en juin 2006 aucune structure gouvernementale autonome responsable de la mise en œuvre des orientations du Gouvernement en matière de Genre et d'égalité entre les sexes.

¹ Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire, INS, Juillet 2003

Aussi, la méconnaissance de l'approche Genre, les résistances socioculturelles au sein de la population ivoirienne, l'absence de méthodologie pertinente pour la prise en compte du Genre tant aux niveaux des projets, des programmes et politiques de la gestion des ressources humaines dans tous les secteurs sont les problèmes auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée.

I.3 PROFIL NATIONAL DE GENRE (ANALYSE GENRE)

En Côte d'Ivoire, les questions de Genre ne sont pas toujours abordées de façon effective pour faire du pays un exemple de pays au développement équitable dans la région UEMOA.

Cette situation s'explique en partie par l'absence d'une véritable politique sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre.

L'analyse Genre s'appréciera à travers les dimensions ci-après : respect et application des droits humains, gouvernance et instances de décision, accès et contrôle des ressources, barrières socioculturelles et violences basées sur le Genre, gestion de la crise, processus budgétaire, mécanismes institutionnels.

I.3.1 Respect et application des droits humains

Dix années après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les efforts déployés pour promouvoir l'égalité de droits entre les sexes et le renforcement du pouvoir des femmes en Afrique se sont intensifiés et soldés par la ratification de nombreuses conventions et de chartes internationales ou régionales.

En Côte d'Ivoire, le principe de l'équité entre hommes et femmes est également reconnu dans la Constitution du 1er Août 2000.

Malheureusement, de nombreuses inégalités subsistent, essentiellement dues à des raisons d'ordre culturel, institutionnel et juridique.

I.3.2 Gouvernance et instances de décision

Le déséquilibre entre les femmes et les hommes relevé dans la sphère politique est l'expression de ce que les hommes dominent la scène politique. Néanmoins, la participation des femmes dans les instances politiques s'est améliorée depuis la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire en 1994 et la Conférence de Beijing en 1995.

Au niveau des instances politiques, des efforts sont déployés pour octroyer à l'ensemble des populations les mêmes chances d'occupation de fonctions et de responsabilités mais cela reste encore timide. Selon le Rapport sur l'Egalité entre les Femmes et les Hommes réalisé en 2006 par le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, l'on note à titre d'exemples que 14,13% des ambassadeurs sont des femmes en 2004, treize (13) chefs du village femmes sur 8549.

Aussi, les efforts du Gouvernement ivoirien en la matière s'inscrivent-ils dans la ratification des conventions relatives aux droits humains. Cependant, les efforts entrepris par l'Etat en vue de la vulgarisation de ces instruments n'ont pas permis d'aboutir à leur appropriation totale par les pouvoirs publics, les institutions judiciaires et la population.

I.3.3 Accès et contrôle des ressources

I.3.3.1 Accès aux ressources économiques

Pendant vingt ans, le modèle de développement de la Côte d'Ivoire qui était basé sur l'utilisation extensive des ressources naturelles, de la main d'œuvre et des capitaux étrangers a permis de réaliser

des performances qualifiées de « remarquables »¹. Les changements prévisibles et imprévisibles ont mis à nu la fragilité de ce système de développement. Les plans de développement mis en place se sont trouvés contrariés par les nombreuses inégalités (sociales, économiques...) qui existent entre les hommes et les femmes.

La contribution des femmes au développement économique du pays est rarement prise en compte. Leur travail n'est ni reconnu ni valorisé aux niveaux microéconomique et macroéconomique.

L'on note ainsi qu'au niveau de l'agriculture, les femmes constituent une part importante de la main d'œuvre non rémunérée notamment dans les cultures dites de rente que sont le café, le cacao, le coton.

Bien que la participation des femmes soit aussi perceptible dans le secteur informel, les revenus générés sont en moyenne de 33% inférieurs à ceux des hommes².

I.3.3.2 Profil de pauvreté/Genre

En Côte d'Ivoire, le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) réalisé en 2002, avec le concours de la Banque Mondiale n'a pas véritablement pris en compte les questions de Genre. Les analyses et surtout les solutions proposées pour améliorer la situation des femmes portaient beaucoup plus sur la satisfaction des besoins pratiques que des besoins stratégiques. Cette irrégularité sera certainement corrigée dans le nouveau document de 2008.

L'enquête sur la pauvreté réalisée en 2002 par l'Institut National de la Statistique montre que la Côte d'Ivoire compte près de 40% de pauvres dont 67% sont de sexe féminin³.

L'un des objectifs principaux de la comptabilité nationale est de permettre l'élaboration des budgets économiques qui descendent en principe les déséquilibres dans la société. Force est de reconnaître qu'en Côte d'Ivoire, tous les plans et programmes entrepris n'ont pas intégré la dimension Genre et leurs budgets sont restés muets sur la question.

Par conséquent, ces inégalités constatées nous interpellent sur les réformes profondes à entreprendre pour réduire l'écart sans cesse croissant entre les femmes et les hommes. Ce qui nous renvoie à déterminer la contribution des femmes et des hommes dans le Produit Intérieur Brut dans la perspective d'élaboration d'un budget de l'Etat prenant en compte le Genre.

I.3.3.3 Accès à la propriété foncière et à l'héritage

La situation de la Côte d'Ivoire en rapport avec l'accès et le droit à la terre, à la propriété et à l'héritage est aussi inquiétante.

Des pesanteurs socioculturelles et institutionnelles influent fortement sur l'application du droit positif. A preuve dans la coutume, la femme n'a pas le droit d'être propriétaire terrien.

I.3.3.4 Accès aux services sociaux de base

I.3.3.4.1 Accès à l'éducation

Dans le domaine de l'éducation formelle, l'un des principes fondamentaux est l'Education de Base, adoptée dans le cadre du Plan National de Développement de l'Education et de la Formation (PNDEF) en 1997. Ce principe rend la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans pour tous les enfants de Côte d'Ivoire sans distinction de sexe. Des mécanismes ont été mis en place au sein du Ministère de

¹ Résumé des études prospectives 2010-2025, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement.

² PNAF 2003-2007, p.29

³ Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire, INS, Juillet 2003

l'Education Nationale pour soutenir la lutte contre la pauvreté et l'habilitation des femmes. Ce sont entre autre le Plan National de Développement du Secteur Education/ Formation (PNDEF) 1998 – 2010.

Tous ces efforts ont permis d'accroître l'indice de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire qui est passé de 0,77% à 0,81% sur la période de 1997 à 2000 (Statistiques Education Nationale 2002).

Malgré toutes ces initiatives du Gouvernement et de ses partenaires, l'effectif des filles scolarisées demeure encore faible par endroit.

I.3.3.4. 5 Accès aux Services de Santé

Les problèmes de santé liés le plus couramment aux préoccupations de Genre portent sur les composantes de la Santé de la Reproduction car les services de santé de la reproduction jouent un rôle central aussi bien pour les femmes, les enfants, les jeunes que pour les hommes.

La situation de la santé de la mère et de l'enfant en Côte d'Ivoire se caractérise notamment par :

- un fort taux de mortalité maternelle (690 décès maternels pour 100 000 Naissances vivantes¹ en 2000 contre 597/100 000NV en 1994²) ;
- une recrudescence de la malnutrition vue que les maladies de carence affectant les femmes en âge de procréer et les enfants constituent des causes indirectes de la mortalité maternelle.
- une mortalité néonatale encore élevée (41‰)

Enfin, le Gouvernement ivoirien a fait de la lutte contre le SIDA, une de ses priorités en créant en 2001, un Ministère en charge de la Lutte contre le SIDA (MLS). Selon les résultats de l'Enquête sur les Indicateurs du SIDA (EIS 2005), la séroprévalence nationale est de 4,7 %³ en 2005. Ce taux montre des disparités entre les sexes, car il est plus élevé chez les femmes (6,4%) que chez les hommes (2,9%). Ces données viennent ainsi confirmer la féminisation progressive de la pandémie.

I.3.4 Violences basées sur le Genre et barrières socioculturelles

Les violences basées sur le Genre sont perpétrées sur la base des stéréotypes de tous genres. Elles concernent tout acte dirigé contre un homme ou une femme du fait des rapports sociaux inégalitaires régissant la communauté et défavorisant un groupe. En Côte d'Ivoire, il n'existe pas d'études complètes ciblant les violences concernant la société et surtout l'aspect institutionnel.

Toute cette analyse nous permet de dégager les défis majeurs en matière de Genre dans le contexte national.

I.4 DEFIS MAJEURS

Ces défis s'apprécient à quatre niveaux :

- Genre, Gouvernance et Droits Humains
- Genre, Cadrage macroéconomique et analyse budgétaire
- Genre, Reconstruction et Services Sociaux de base
- Genre, Renforcement des capacités et Mécanisme institutionnel de suivi et évaluation

I.4.1 Gouvernance et Droits Humains

A l'initiative du Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, le Président de la République a signé la Déclaration Solennelle de la Cote d'Ivoire sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre le 21 Février 2007. C'est dans ce cadre que doit s'inscrire toutes les actions gouvernementales

¹ Rapport annuel 2005 de l'UNFPA

² Rapport de l'Etude de Démographie et de Santé en Côte d'Ivoire (EDSCI) 1994

³ Rapport du Ministère de la Lutte contre les Sida, 2005

et celle des acteurs du développement qui ont un intérêt spécifique en rapport avec la problématique du Genre.

Malgré les tendances assez prometteuses de l'heure, des contraintes subsistent et constituent des défis majeurs à relever. Il s'agit entre autres de la persistance des barrières culturelles et sociales dans la répartition des rôles traditionnels dans la société, de l'absence de volonté politique en vue de susciter une plus grande participation des femmes et des jeunes, filles et garçons dans la prise de décision.

I.4.2 Cadrage macroéconomique et analyse budgétaire

Dans ce domaine, il s'agira d'élaborer le budget national en prenant en compte la dimension genre en vue de stimuler l'émergence économique, sociale, culturelle des couches défavorisées notamment les femmes. L'atteinte de ces objectifs requiert de la part de l'Etat des actions novatrices telles la réforme du cadrage macro économique selon le genre à travers la modification de la chaîne de la planification et de la programmation (modélisation) ainsi que la réforme du processus de budgétisation à travers la prise en compte du concept Genre dans la loi des finances.

I.4.3 Reconstruction et Services sociaux de base

Le retour à la paix dans un pays après un conflit nécessite des mesures de consolidation de la cohésion sociale et des institutions légales. Aussi, est-il important d'identifier et d'éradiquer les germes de la division. C'est en cela que la reconstruction prend tout son sens surtout quand elle doit se dérouler dans une perspective sexospécifique adaptée. La paix et la reconstruction doivent alors s'inscrire dans la durabilité en reposant sur des réflexes démocratiques et le respect des droits humains fondamentaux.

I.4.3.1 Reconstruction

La reconstruction suppose la réparation des dommages causés par la crise.

Face à cette situation, le constat général est que les questions de Genre ont été souvent mises à mal dans le processus de paix et de reconstruction du pays. Selon la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée le 31 Octobre 2000, les femmes et les hommes doivent ensemble participer aux efforts de paix et de reconstruction. Mais la culture de la masculinité hégémonique chez les principaux acteurs politiques et militaires des deux camps belligérants, a laissé peu de place aux femmes dans les prises de décisions, les négociations de paix et les plans de reconstruction. La marginalisation des femmes a été plusieurs fois dénoncée par les organisations féminines qui ont insisté sur le fait que la situation de crise est vécue différemment par les femmes et les filles. La preuve, de nombreuses femmes et filles victimes de Violences Basées sur le Genre lors du conflit, des déplacées et des veuves ont fait des témoignages poignants dans les différents organes de la presse nationale. Mais force est de constater que leur doléance n'a souvent pas été inscrite dans un processus de règlement adapté.

I.4.3.2 Services sociaux de base (Education, Santé)

La crise qu'a connue la Côte d'Ivoire a entraîné le délabrement et la destruction des infrastructures existantes en matière de santé et d'éducation. L'on note ainsi une recrudescence des maladies endémiques, des infections sexuellement transmissibles et un fort taux de déscolarisation.

La remise en état des services sociaux de base est plus que jamais cruciale en raison de la survenue de nouveaux facteurs que sont le déplacement forcé interne, l'accroissement des violences sexuelles et leurs conséquences directes et indirectes (augmentation du taux de mortalité maternelle et infantile, développement de la prostitution, augmentation du nombre de personnes vulnérables etc.).

Les besoins des femmes et des hommes diffèrent en la matière et il est fondamental d'en faire une analyse minutieuse pour les aborder dans leur spécificité. Il y a donc lieu d'insister sur la nécessité d'une prise en compte de leurs spécificités dans le cadre de tout programme de reconstruction.

I.4.4 Renforcement des capacités et du mécanisme institutionnel de suivi et évaluation

Le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales à travers la Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre a de grandes ambitions, mais son positionnement et sa dotation budgétaire ne lui permettent pas d'assurer pleinement sa mission. En outre, sa mission de transversalité n'est pas toujours clairement définie. En effet, la transversalité exige un positionnement hiérarchique au plus haut niveau afin de mieux suivre les cellules Genre existant dans les départements techniques et de redéfinir leurs mandats.

La contribution budgétaire nationale de la Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre (DEPG) du Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales traitant des questions de Genre est très faible.

Au total, malgré des dispositions favorables à la promotion du Genre en Côte d'Ivoire, les défis les plus importants à relever sont la méconnaissance du concept genre et les résistances socioculturelles au sein de la population ivoirienne.

DEUXIEME PARTIE

CADRAGE POLITIQUE POUR LE GENRE EN COTE D'IVOIRE

II.1 VISION DE DEVELOPPEMENT DE LA COTE D'IVOIRE BASEE SUR LE GENRE

Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a opté pour une politique économique libérale basée sur l'initiative privée et l'ouverture sur l'extérieur. La promotion de l'Homme reste une priorité constante de l'action Gouvernementale.

II.2 MISSION DU GOUVERNEMENT EN RAPPORT AVEC LE GENRE

Pour traduire sa vision de développement en réalité, le Gouvernement ivoirien a créé en 2006 au sein du Ministère de la Famille et des Affaires Sociales une Direction chargée de veiller au respect de l'égalité entre les Femmes et les Hommes de coordonner toutes les initiatives en matière de Genre et de promouvoir l'approche Genre en tant qu'outil d'analyse, de diagnostic et de planification des politiques, plans, programmes de développement.

II.3 VALEURS FONDAMENTALES ET PRINCIPES DIRECTEURS

II.3.1 Valeurs fondamentales

La vision et la mission du Gouvernement telles que formulées devront être sous-tendues par un certain nombre de valeurs sur lesquelles reposeront les relations de bonne gouvernance, de management, de traduction de la politique en plans, programmes et projets ainsi que leur mise en œuvre. Ce sont :

- la reconnaissance des droits humains et le respect de la dignité humaine ;
- le respect de la démocratie et des Institutions de la République ;
- la compétitivité et le professionnalisme des acteurs ;
- la bonne gouvernance à travers le management participatif et transparent ;
- la culture de la réconciliation nationale et de la paix dans le pays.

II.3.2 Principes directeurs

Fondée sur les valeurs sus énoncées, la Politique Nationale Genre est bâtie sur les principes directeurs suivants :

- La transformation du Document de Politique Nationale sur l'Egalité des chances, l'Equité et le Genre en une loi d'orientation ;
- L'intégration de l'approche Genre dans toutes les réformes de politiques, plans, programmes et projets ;
- Le travail en synergie des acteurs du développement de la Côte d'Ivoire ;
- La nécessité d'un partenariat entre les femmes et les hommes pour accélérer l'atteinte des objectifs de la Politique Nationale de Genre ;
- L'adaptation du Document de Politique Nationale sur l'Egalité des chances, l'Equité et le Genre aux environnements du moment. Il ne doit pas être compris comme un outil figé.

II.4 BUT DE LA POLITIQUE NATIONALE SUR L'EGALITE DES CHANCES, L'EQUITE ET LE GENRE

Donner les grandes orientations du gouvernement en matière de Genre en créant un environnement national favorable à la prise en compte du genre dans tous les secteurs de la vie publique et privée.

II.5 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE SUR L'EGALITE DES CHANCES, L'EQUITE ET LE GENRE

La Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre vise à assurer un développement juste et équitable permettant aux femmes et aux hommes de participer à égalité de chances au développement et aux processus de prise de décisions.

Il s'agira entre autres de :

- Promouvoir la participation des populations sans discrimination au développement équitable et durable de la Côte d'Ivoire ;
- Accroître les ressources pour la mise en œuvre de la Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre ;
- Réduire voire éliminer les disparités entre les genres dans tous les secteurs de développements au niveau de l'accès et du contrôle des ressources ;
- Améliorer les systèmes institutionnalisés de collecte et d'utilisation des données désagrégées selon le Genre dans les analyses statistiques ;
- Assurer l'institutionnalisation des cellules Genre chargées de la réduction des disparités sociales, économiques et politiques dans leurs secteurs respectifs.

II.6 AXES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Nous énumérerons quelques objectifs et engagements de politique.

II.6.1 Genre, Gouvernance et Droits Humains

II.6.1.1 Objectifs de politique

- Disposer d'une armature juridique favorable à la promotion du genre et aux changements d'attitudes des populations en faveur de l'équité.
- Disposer d'un environnement socioculturel favorable à l'élimination de toutes formes de violence et de discrimination à l'égard des populations vulnérables et marginalisées ;

II.6.1.2 Engagements politiques

- Mettre en place des mécanismes efficaces pour faciliter et garantir l'application des lois ;
- Elaborer ou réviser des textes permettant de prendre en compte les préoccupations de Genre soulevées dans les conventions et autres traités ratifiés par la Côte d'Ivoire ;

II.6.2 Genre, cadrage macro économique et analyse budgétaire

II.6.2.1 Objectifs de politique

- Améliorer le cadre d'orientation Gouvernementale visant à intégrer l'approche Genre dans les politiques, programmes, projets et schémas directeurs de développement ;
- Elaborer le budget national en prenant en compte la dimension Genre ;

II.6.2.2 Engagements politiques

- Déterminer la contribution de l'homme et de la femme à l'économie nationale à travers :
 - la collecte et le traitement des données sources (agriculture, entreprises, administration publique...) selon le Genre ;
 - la détermination de certains agrégats macro économiques (Production, consommation finale, revenu...) selon le Genre;
- Réformer le cadrage macro économique selon le Genre à travers :
 - la modification de la chaîne de la planification et de la programmation (modélisation) ;
 - la validation du cadrage macro économique par le politique ;
- Réformer le processus de budgétisation en y intégrant la dimension Genre de la gestion à travers :
 - le renforcement des capacités des intervenants dans le processus technique d'élaboration du budget aux notions de Genre;

- la modification de la nomenclature budgétaire ;
- la prise en compte de la dimension Genre dans la loi des finances.

II.6.3 Genre, Reconstruction et Services Sociaux de base

II.6.3.1 Genre et Reconstruction

II.6.3.1.1 Objectifs de politique

- Veiller à l'application des conventions internationales;
- Créer les conditions de la prise en compte de la perspective genre dans les efforts de reconstruction du pays.

II.6.3.1.2 Engagements politiques

- Le renforcement des capacités des femmes et des hommes et des associations de la société civile et du secteur privé à la prévention des conflits latents de toutes natures
- L'intégration de l'éducation à la paix et à la cohésion sociale dans les programmes éducatifs aux niveaux formel et non formel afin de développer un esprit de paix et de coexistence pacifique dans la société
- D'accroître la participation des femmes et des hommes au processus démocratique

II.6.3.2 Genre et Services sociaux de base

II.6.3.2.1 Genre et Santé

II.6.3.2.1.1 Objectifs de politique

- Veiller à l'accès équitable aux services de santé et de soins nécessaires.

II.6.3.2.1.2 Engagements politiques

Des interventions novatrices et innovatrices sont indispensables pour garantir la bonne santé des populations et améliorer les indicateurs socio sanitaires. Ce sont principalement :

- le renforcement des compétences des prestataires et gestionnaires du secteur santé notamment en Genre;
- la mobilisation des ressources et l'implication de façon significative des secteurs privé et associatif dans les programmes de santé publique ;
- l'amélioration de l'équité et de la qualité des services de santé rendus à la population.

II.6.3.2.2 Genre et Education

II.6.3.2.2.1 Objectifs de politique sectorielle

- Assurer l'éducation de base pour tous ;
- Veiller au maintien d'un environnement d'apprentissage qui améliore les rendements des apprenants.

II.6.3.2.2.2 Engagements politiques

Pour y parvenir, il faudra traduire les recommandations de l'UNESCO pour une éducation pour tous¹ à savoir :

- augmenter et améliorer les soins de base et l'éducation de la petite enfance spécialement en faveur des enfants défavorisés ;

¹ Rapport Mondial de suivi sur l'EPT, UNESCO, 2002 p. 13

- améliorer le taux d'alphabétisation des adultes et plus spécifiquement chez les femmes et les jeunes filles ;
- insérer des modules genre dans les programmes scolaires et des outils pédagogiques.

II.6.4 Genre, Renforcement des capacités et Mécanisme de Suivi et Evaluation

II.6.4.1 Objectifs de politique

- Définir un cadre institutionnel opérationnel pour la coordination de l'intégration du genre au niveau national.

II.6.4.2 Engagements politiques

- Elaborer des textes pour le fonctionnement de l'Institution en charge de la Coordination, du Suivi et de l'Evaluation de la prise en compte du Genre de façon transversale et longitudinale;
- Faire des plaidoyers pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de la politique nationale Genre ;

II.6.4.3 Ancrage institutionnel

Dans ce secteur, il sera question de renforcer les capacités nationales en Genre et de définir un cadre institutionnel opérationnel pour la coordination de l'intégration du Genre au niveau national. Cela nécessiterait de la part de l'Etat, la mise en place d'un mécanisme de coordination efficace doté de l'autorité requise, en vue d'assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et évaluation de la politique nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre. Cette structure doit être soutenue par un observatoire du Genre chargé de veiller à l'application et à la mise en œuvre des traités, conventions et lois ratifiés ou votés par la Côte d'Ivoire.

L'existence de la Chaire UNESCO Internationale « Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions » octroyée à la Côte d'Ivoire en 2006, constitue un facteur favorable au développement des outils de prise en compte du Genre.

II.6.4.4 Organigramme structurel

Cet organisme doit être composé d'au moins six (06) Départements :

- un département **Formation et Sensibilisation**
- un département **Communication et plaidoyer**
- un département **Recherche, Suivi et Evaluation**
- un département **Coordination des cellules et de Programmes**
- un département **Mobilisation des ressources et Partenariat**
- un département **juridique et social**

MESURES INSTITUTIONNELLES
POUR LA PRISE EN COMPTE EFFECTIVE
DU GENRE DANS LES SECTEURS

L'approche Genre s'impose aujourd'hui comme une stratégie transversale de développement. Elle devra être prise en compte à tous les niveaux de la vie en société : niveau individuel, niveau familial, niveau communautaire, niveau de chaque secteur de développement (Environnement, Education, Santé, Famille et Affaires Sociales, etc.), niveau politique et national, niveau des relations sous régionales et régionales, niveau des relations internationales.

Par ailleurs, la prise en compte de la dimension Genre à tous ces niveaux requiert la démarche ci-après décrite :

III.1 CONSCIENTISATION, DECISION ET PARTICIPATION

La conscientisation est essentielle pour la réussite de l'intégration de l'approche Genre dans un secteur donné.

III.2 RESPONSABILITE ET OBLIGATION

Les différents secteurs de développement de la Côte d'Ivoire devront s'accorder sur une répartition des tâches concernant l'intégration de l'approche Genre dans leurs domaines de compétences respectifs.

III.3 RENFORCEMENT DES CAPACITES

Passer la phase de connaissance, la troisième phase a trait au renforcement des compétences des acteurs qui se caractérise par la formation sur les questions de genre (formation des formateurs, formation des acteurs, échanges d'expériences etc.) et la mise en place d'une cellule genre opérationnelle chargée de conduire les initiatives du secteur concerné.

III.4 ELABORATION/REVISION DE POLITIQUES, PLANS, PROGRAMMES ET PROJETS SECTORIELS

Ce processus doit débiter par une analyse de la situation. Cette analyse porte sur les réflexions à moyen et long terme et recommandent l'utilisation de cadres conceptuels couramment utilisés. La complexité des approches et outils d'analyses requiert des secteurs l'existence de compétences avérées dans le domaine du Genre.

III.5 PLAIDOYER ET MOBILISATION DE RESSOURCES

La mobilisation des ressources est une étape importante car l'insuffisance voire le manque de ressources est une contrainte majeure pour étendre les actions à échelle. Une véritable stratégie de plaidoyer basée sur des estimations réelles de ressources devra être intégrée dans le processus de planification y compris la budgétisation.

III- 6 COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION

Cette tâche sera effectuée par le mécanisme institutionnel décrit plus haut.

CONCLUSION

Le Document de Politique Nationale sur l'Égalité des chances, l'Équité et le Genre a été élaboré et validé selon une démarche participative. Il est l'expression de la volonté de l'État de Côte d'Ivoire d'œuvrer pour l'effectivité d'un développement humain durable.